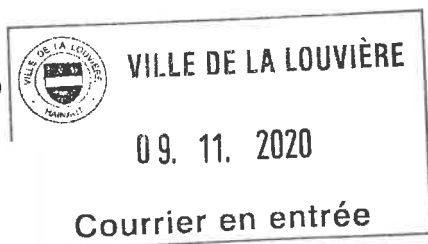


iMio scrl

Rue Léon Morel, 1
5032 Isnes
contact@imio.be
Tel : 081/58.61.00
Fax : 081/58.61.29

**IMIO010710000046011**

Ville de La Louvière
A l'attention des Bourgmestre et Echevins
Place Communale, 1
7100 La Louvière

Isnes, le 04/11/2020.

Concerne : Assemblées générales ordinaire de l'intercommunale IMIO – convocation des associés.

Votre personne de contact : Frédéric Rasic, Directeur Général – s.fresnault@imio.be

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer de notre prochaine Assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans nos locaux situés rue Léon Morel, 1 à 5032 Isnes le mercredi **09 décembre 2020 à 18h00**.

Ordre du jour de l'AG ordinaire :

1. Présentation des nouveaux produits et services.
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022.
3. Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021.
4. Nomination au poste d'administrateur représentant les communes Monsieur Amine Mellouk.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur les ordres du jour de notre Assemblée Générale.

Une seconde assemblée générale ordinaire est dès à présent convoquée pour le **mercredi 16 décembre 2020** à 18 heures, dans les locaux d'iMio - Parc Scientifique Créalys - Rue Léon Morel, - 5032 les Isnes (Gembloux). Celle-ci délibérera valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour, quelle que soit la représentation en application de l'article 28 des statuts. Cette convocation sera rétractée si le quorum de présence est atteint lors de la première assemblée générale.

Nous vous invitons à télécharger les annexes à partir du 06 novembre 09h00 ainsi que le modèle de délibération à l'adresse suivante :

<http://www.imio.be/documents>
Cliquez sur "Je suis un membre"
Identifiant : mandataire
mot de passe : mandataireimio
Attention au « I » majuscule d'IMIO après mandataire
Collectivité : IMIO, IC (NE PAS CHANGER)

ATTENTION ! Cette convocation n'est pas envoyée à vos représentants. Nous vous prions dès lors de les informer.

L'Assemblée générale se déroulera avec présence physique, dans le respect des règles sanitaires et du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des